

CHAPITRE V

DEPUIS 1919

Le 22 juillet 1919. — Vote du budget primitif pour 1920.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 49 207 F 83, en augmentation d'environ 12 000 francs sur le précédent. »

Le 22 juillet 1919. — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Simon Laurence, 19 ans, par 6 voix contre 2 à ses concurrentes qui ne sont pas nommées. »

Et, dans cette même séance, il est fait part du décès de M. Brosard, maire en exercice.

Le 22 juillet 1919. — Taxe sur les bals et spectacles.

« Le conseil municipal, en raison de l'intensification des bals et spectacles qui se font chez M. Coulon, au Petit-Mennecy, chez M. Bériard, rue de Milly, et des représentations de cinéma chez Mme Delaigue, rue de la Croix-Boissée, décide d'appliquer les taxes suivantes :

— 2 francs par chaque séance de bal public pour les jours de semaine,

— 1 franc par chaque séance de bal public pour le dimanche et les jours fériés,

— 1 franc par chaque séance de cinéma pour les jours de semaine,

— 2 francs par chaque séance de cinéma pour le dimanche et les jours fériés. »

Le 22 juillet 1919. — Subventions à la fanfare et aux sapeurs-pompiers.

« Le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 1 000 francs à la fanfare de Mennechy pour l'achat d'instruments de musique et de réparation d'instruments existants.

» Il vote aussi une subvention exceptionnelle de 1 600 francs au bénéfice des sapeurs pompiers pour l'achat d'habillements et d'équipements. »

Le 31 août 1919. — Démission d'un conseiller municipal.

« M. Boudineau, adjoint, faisant fonctions de maire, annonce à l'assemblée que M. Dézé vient de donner sa démission de conseiller municipal. »

Le 31 août 1919. — Monument aux morts.

« Sur la proposition de M. Chrétien, le conseil municipal décide d'inscrire sur le monument aux morts de la guerre 1870-71, les noms des enfants du pays morts pour la France pendant cette dernière guerre. La dépense sera d'environ 400 francs. »

Le 31 août 1919. — Concours de conduite de tracteurs.

« Le conseil municipal décide d'organiser une fête à l'occasion du concours de conduite de tracteurs qui aura lieu le 28 septembre 1919 et de pavoiser le parcours que suivra le cortège. Il sera élevé un arc de triomphe à la Porte de Paris et un autre à l'extrémité de la rue de Milly. Un bal champêtre aura lieu sur la place de la Mairie qui sera illuminée au moyen de la rampe à gaz. »

Le 10 décembre 1919. — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des élections des 30 novembre et 7 décembre ont été élus conseillers municipaux : MM. Durand Jules, Rabier Georges, Moreau Eugène, Canivet Emile, Chariéras Henri, Lebarbier Octave, Rideau Alexandre, Thouverez Léon, Dubois Amédée, Bonne Léon, Nolle Charles, Bariol Gustave, Néra André, Dézé Auguste, Cavalier Henri, Boudineau Frédéric.

» Election du maire : M. Rabier a été élu maire au 1^{er} tour de scrutin par 14 voix et 2 bulletins blancs.

» Election de l'adjoint : M. Thouverez a été élu adjoint, au 1^{er} tour de scrutin par 10 voix contre 3 à M. Dézé, 1 à M. Moreau, 1 à M. Lebarbier et 1 bulletin blanc. »

Le 6 avril 1920. — Décès de M. l'adjoint.

« Sur proposition de son maire, le conseil municipal adresse ses condoléances très émues à Mme Thouverez pour le décès de son mari qui était adjoint depuis un peu moins de 4 mois. C'était un homme simple et bon qui a laissé le meilleur souvenir dans l'esprit de tous. »

Le 6 avril 1920. — Enlèvement des boues.

« Le conseil municipal déclare adjudicataire pour une période de 3 années pour l'enlèvement des boues, M. Carlier à raison de 1 100 francs par an, alors que M. Thavard demandait 1 800 francs. »

Le 15 avril 1920. — Installation d'un conseiller municipal et nomination d'un adjoint.

« A la suite de l'élection du 11 avril, M. Chrétien Emile a été installé comme conseiller municipal. L'élection de l'adjoint en remplacement de M. Thouverez, décédé, a donné le résultat suivant : M. Moreau Eugène a été élu adjoint au 1^{er} tour de scrutin par 9 voix sur 14 votants, contre 2 à M. Lebarbier et 1 à M. Durand. »

Le 14 mai 1920. — Inauguration du monument aux morts rénové.

« Le conseil municipal fixe au 30 mai la cérémonie d'inauguration du monument aux morts rénové par les inscriptions des noms des soldats morts pour la France dans les années de 1914 à 1918. Les invitations seront faites pour y assister, aux sociétés locales, corps élus, enfants des écoles avec leurs maîtres, aux membres du conseil municipal précédent ainsi qu'à M. le curé pour procéder à la bénédiction du monument. »

Le 14 mai 1920. — Démission du garde champêtre.

« Le conseil municipal demande la mise à la retraite du garde champêtre M. Sachot en raison de son âge avancé et de son infirmité. Il a été 29 ans au service de la commune. M. Sachot, convoqué, refuse de donner sa démission, estimant que l'indemnité mensuelle de 50 francs qui lui est offerte est trop peu élevée. Cependant revenant sur sa décision, il accepte de donner sa démission à la date du 1^{er} août prochain. »

Le 1^{er} juillet 1920. — Vote du budget primitif pour 1921.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 56 852 F 05. »

MENNECY

Le 1^{er} juillet 1920. — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Robert Renée par 9 voix contre 5 et 2 à ses concurrentes, qui ne sont pas nommées. »

Le 1^{er} juillet 1920. — Nomination d'une femme de service aux écoles et d'un garde champêtre.

« Le conseil municipal nomme Mme Marche Antoine comme femme de service aux écoles communales en remplacement de Mme Vve Legrand décédée ; il nomme aussi M. Moisson comme garde champêtre, il cumulera cette fonction avec celle d'appariteur qu'il avait déjà. Il prendra son service le 1^{er} août en remplacement de M. Sachot, démissionnaire. »

Le 17 août 1920. — Rétablissement de l'éclairage public.

« Le conseil municipal décide le rétablissement de l'éclairage public pour l'hiver prochain, il sera éteint chaque soir à 10 heures, le dernier train passant à 8 heures. »

Le 15 février 1921. — Demande de concession d'éclairage électrique.

« M. le maire fait part au conseil municipal d'une demande de concession présentée par la Société Union d'électricité pour la distribution d'énergie électrique dans plusieurs communes de Seine et Oise.

» Le conseil municipal, ouï l'exposé de son maire, déclare de toute première utilité l'établissement d'une ligne de distribution d'énergie électrique dans la commune. »

Le 24 juin 1921. — Vote du budget primitif pour 1922.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et dépenses à 68 875 F 58. »

Le 24 juin 1921. — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal attribue le bénéfice du legs Calemard à Mlle Guerton Madeleine, 18 ans, par 8 voix contre 6 à ses concurrentes. »

Le 9 juin 1922. — Mutation de vétérinaires.

« M. le maire informe l'assemblée que M. Nera, vétérinaire inspecteur des tueries particulières, donne sa démission en faveur de M. Domergue à la date du 1^{er} avril dernier. »

Le 24 juin 1922. — Vote du budget primitif pour 1923.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 69 642 francs. »

Le 24 juin 1922. — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal désigne comme attributaire du legs Calemard Mlle Declippel Marceline, à l'unanimité, au 1^{er} tour de scrutin. »

Le 17 août 1922. — Acquisition d'une statuette pour la mairie.

« Le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'une statuette en bronze représentant « La Victoire » destinée à être placée sur la cheminée de la salle du conseil, pour le prix de 1 766 francs. »

Le 17 août 1922. — Démarche pour obtenir un manège de chevaux de bois pour les fêtes locales.

« M. le maire ayant fait observer que, chaque année, la difficulté de se procurer un manège de chevaux de bois pour les fêtes locales devient de plus en plus grande. Le conseil municipal, considérant qu'une fête sans chevaux de bois est incomplète et manque d'attraits principalement pour les enfants, autorise son maire à traiter pour une période de 2 années avec M. Dubois propriétaire d'un manège de chevaux de bois, moyennant le transport de ce manège aux frais de la commune. »

Le 16 septembre 1922. — Décision de donner le nom de M. Canoville à une nouvelle voie.

« Le conseil municipal décide de donner le nom de M. Canoville, ancien maire, au chemin rural n^o 22 dit « de Halage » ou le Grand Sentier, qui deviendra rue Canoville, et de classer cette rue dans la voirie urbaine. »

Le 10 octobre 1922. — Conséquences du cyclone.

« M. le maire expose que le cyclone du 24 septembre ayant éprouvé beaucoup de familles et endommagé les bâtiments communaux dont l'église et les écoles communales, dont les devis estimatifs de réparations s'élèvent pour l'église à 16 445 francs et pour les écoles et la mairie à 1 200 francs, il demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter de M. le préfet une subvention aussi élevée qu'il lui sera possible d'accorder. »

Le 10 octobre 1922. — Souvenir offert au lieutenant des sapeurs-pompiers.

« Le conseil municipal offre au lieutenant Rideau, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers, un souvenir sous forme de plaquette gravée à son nom pour perpétuer les 44 années de services effectifs à la compagnie des sapeurs-pompiers. »

Le 10 octobre 1922. — Don d'une glace pour la salle du conseil.

« L'assemblée adresse à M. Rabier, maire, et à M. Bariol ses vifs remerciements pour le don de la superbe glace placée depuis la dernière séance sur la cheminée de cette salle du conseil dont elle complète d'une façon des plus heureuses, l'harmonieux décor. »

Le 8 février 1923. — Logement du secrétaire de mairie.

« M. le maire expose que le secrétaire de mairie M. Léon se trouve sans logement et se voit dans l'obligation de mettre ses meubles sous un hangar et d'établir momentanément sa résidence dans une commune voisine. Il informe le conseil municipal de son impossibilité d'assurer la marche régulière et normale de son service. Le conseil, considérant que dans toutes les communes le secrétaire est logé à la mairie où se trouve le siège de son travail, décide que le secrétaire sera à l'avenir logé à la mairie et que le logement actuellement occupé par l'appariteur devra être libre pour le 1^{er} avril prochain. »

Le 16 juin 1923. — Vote du budget primitif pour 1924.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 78 525 F 73. »

Le 16 juin 1923. — Projet d'électrification.

« M. le maire informe le conseil municipal que l'étude du projet d'électrification de la commune confié à M. Desmeurs, ingénieur des Ponts et Chaussées, est poursuivi activement et que l'électrification projetée pourrait être exécutée vers le milieu de l'année prochaine. »

Nomination d'un nouveau garde champêtre. — « Monsieur Moisson, garde champêtre, ayant donné sa démission à la date du 1^{er} mai, le conseil municipal décide de le remplacer par M. Bronner Alphonse né le 25 juillet 1893 et fixe ses appointements à 250 francs par mois. »

Construction de la rue Canoville. — « Le conseil municipal décide la construction de la rue Canoville dont la dépense est chiffrée à 46 000 francs. Elle sera financée par un emprunt. »

Adjudication de l'enlèvement des boues. — « Le conseil municipal déclare M. Thavard adjudicataire de l'enlèvement des boues et immondices pour cinq ans au prix annuel de 2 000 francs. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal désigne comme attributaire du legs Calemard Mlle Hervy Émériantia, âgée de 22 ans, par 7 voix contre 5 à ses concurrentes au second tour du scrutin. »

Mesures de sécurité prises au cinéma. — « Le conseil municipal invite Mme Delaigue, propriétaire du cinéma, à créer une porte de secours côté jardin pour permettre l'évacuation rapide des spectateurs en cas de panique ou d'accident, en raison de la circulaire préfectorale réglementant l'aménagement des salles de spectacle. »

Le 13 août 1923. — Secours accordé à l'occasion du cyclone. « M. le maire informe l'assemblée que la commission départementale a accordé une subvention de 4 525 francs pour les dégâts causés par le cyclone de 1922. »

Démission de l'adjoint. — « M. le maire informe l'assemblée que M. Moreau, adjoint, donne sa démission en raison de son départ de la commune. Le conseil municipal exprime ses vifs regrets de ne plus pouvoir compter sur l'éminente collaboration de M. Moreau. »

Le 20 octobre 1923. — Election d'un nouvel adjoint. « Monsieur Chariéras Henri est élu adjoint par 9 voix sur 12 votants contre 2 à M. Durand et 1 bulletin nul. »

Le 16 juin 1924. — Attribution du legs Calemard. « Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Normand Marcelle, âgée de 21 ans, par 8 voix contre 1 à sa concurrente au 1^{er} tour de scrutin. »

Le 23 juin 1924. — Vote du budget primitif pour 1925. « Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et dépenses à 86 842 F 88. »

Démission du garde champêtre. — « M. le maire informe

l'assemblée que M. Bronner, garde champêtre, donne sa démission en raison de ce que sa demande d'augmentation de son traitement n'a pas été accueillie à la séance précédente. Le conseil municipal l'accepte ; mais blâme la façon peu correcte dont cet employé a fait usage pour quitter son poste du jour au lendemain sans avoir laissé soupçonner son intention. »

Le 16 août 1924. — Nomination d'un cantonnier.

« Le conseil municipal nomme au poste de cantonnier des chemins vicinaux M. Petit Jean qui recevra un traitement mensuel de 300 francs. »

Electrification de Mennechy et autres communes. — « M. le maire indique que la dépense pour l'électrification des communes de Mennechy, Auvernaux, Champcueil et Nainville érigées en syndicat s'élèvera à 522 400 francs y compris la subvention de l'Etat de 122 400 francs. C'est donc une dépense de 400 000 francs qui devra être couverte par un emprunt auprès de la Caisse des Prévoyants de l'Avenir au taux de 7,50 % pour une durée de trente ans. La quote-part de Mennechy sera de 191 512 francs et nécessitera une imposition extraordinaire de 71 centimes 31 (le centime valant 227,39). »

Le 13 février 1925. — Nomination d'un cantonnier.

« Le conseil municipal nomme M. Levy Jules, né le 25 janvier 1859, au poste de cantonnier des chemins vicinaux en remplacement de M. Lefevre André, démissionnaire en raison de son départ de la commune. »

Remise de médailles de la Famille Française. — « M. le maire indique qu'il a fait l'achat aux frais de la commune de trois médailles de la Famille Française à remettre aux bénéficiaires suivantes : Madame Chipot, une médaille d'or ; Madame Paul Charpagne, une médaille d'argent ; Madame Félix Charpagne, une médaille de bronze. »

Le 17 mai 1925. — Vote du budget primitif pour 1926.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 94 815 francs. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal désigne

MENNECY

comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Mathieu Geneviève par 10 voix contre 6 à cinq autres concurrentes. »

Nomination du garde champêtre. — Il est dit dans cette réunion que le garde champêtre se nomme M. Berger Etienne. (Sa nomination a dû intervenir antérieurement, mais les délibérations précédentes n'en font pas mention.)